



**Décisions et résolutions adoptées  
à la 137<sup>e</sup> session du Conseil  
International du Café**

**19 mars 2024**

Séance d'ouverture.....	2
Point 1 : Ordre du jour provisoire.....	2
Point 2: Voix.....	2
Point 3: Rapport sur les travaux de l'OIC et sur la situation du marché.....	3
Point 4: Membres de l'Accord international de 2022 sur le Café.....	5
Point 5: Groupe de travail pour l'entrée en vigueur de l'Accord de 2022 (GTEV).....	9
Point 6: Durabilité et partenariats.....	10
Point 7: Questions financières et administratives.....	15
Point 8: Conférence mondiale du café.....	23
Point 9: Bureaux et comités.....	23
Point 10: Pouvoirs.....	24
Point 11: Réunions futures.....	24
Point 12: Questions diverses.....	25
Point 13: Séance de clôture.....	26

## Séance d'ouverture

1. Dr Enselme Gouthon, du Togo, a présidé la 137<sup>e</sup> session du Conseil international du café, qui s'est tenue en ligne le 19 mars 2024.
2. Le Président du Conseil a ouvert la séance en souhaitant la bienvenue à tous les Membres et observateurs et en les remerciant de leur présence. Il a également remercié la Directrice exécutive et le Secrétariat de l'OIC pour leur dévouement et leur assistance.
3. Après le discours d'ouverture du Président, la Directrice exécutive de l'Organisation Internationale du Café (OIC), Dr Vanúsia Nogueira, a prononcé son allocution d'ouverture.
4. Le Chef des opérations a informé le Conseil que, conformément au paragraphe 4 de l'article 11 de l'Accord de 2007, le quorum nécessaire à la tenue de la 137<sup>e</sup> session du Conseil international du Café était réuni.

### Point 1 :                    **Ordre du jour provisoire**

- |  |
|--|
| 5. Le Conseil a adopté l'ordre du jour provisoire figurant dans le document <a href="#">ICC-137-0 Rév. 1</a> . |
|--|

### Point 2:                    **Voix**

#### Point 2.1:                **Nouvelle répartition des voix au sein du Conseil pour l'année caféière 2023/24**

6. Le Chef des opérations a fait rapport sur le document [ICC-137-1 Rév. 1](#) et les tableaux 1 à 4 qui y figurent, montrant la nouvelle répartition des voix pour l'année caféière 2023/24 au 18 mars 2024, qui avait été calculée sur la base de la répartition initiale des voix figurant dans le document [ICC-136-2 Rév. 1](#) et conformément aux articles 12 et 21 de l'Accord International de 2007 sur le Café. Seuls les Membres de l'Accord de 2007 qui avaient payé l'intégralité de leurs contributions pour l'année caféière 2022/23 avaient le droit de voter pendant le Conseil.

7. Le Conseil a approuvé le document [ICC-137-1 Rév. 1](#) sur la nouvelle répartition des voix pour l'année caféière 2023/24.

**Point 3: Rapport sur les travaux de l'OIC et sur la situation du marché**

8. La Directrice exécutive a informé les Membres que, depuis le début de l'année caféière, toutes les activités obligatoires de l'Organisation concernant les statistiques et l'économie, l'organisation des sessions du Conseil et d'autres réunions de l'OIC, ainsi que le plaidoyer et la promotion, avaient été achevées. Parmi elles, les actions entreprises concernant la publication du prochain rapport sur la mise en valeur du café sur l'économie circulaire ont fait l'objet d'une mention spécifique, ainsi que des activités menées pour la préparation de la campagne de la Journée internationale du café 2024, qui serait axée sur la collaboration.

9. Parmi les résultats intermédiaires pour l'année caféière 2023/24, la Directrice exécutive a souligné une collaboration accrue avec les Membres de l'OIC – y compris en ce qui concerne l'adhésion à l'Accord de 2022 et la relation plus étroite entre l'actuel Président et Vice-président du Conseil et leurs prédécesseurs, ainsi qu'un engagement renouvelé avec d'autres organisations internationales et les organismes de produits de base. En ce sens, elle a exprimé sa gratitude au Conseil international des céréales et à l'Organisation internationale du sucre pour leur soutien dans l'identification de nouveaux locaux pour l'OIC dans la ville de Londres, ainsi qu'à l'Organisation internationale du cacao, avec laquelle le Secrétariat avait travaillé pour trouver des solutions conjointes aux défis communs auxquels sont confrontés les secteurs du cacao et du café. Elle a également informé les Membres de la première réunion du Groupe de discussion sur le café de spécialité et de la nécessité convenue de se concentrer sur des solutions pratiques pour ce segment de la chaîne de valeur. En outre, elle a rendu compte des efforts entrepris pour accorder à l'OIC le statut d'observateur à l'Assemblée Générale des Nations Unies (AGNU) et au Conseil Économique et Social (ECOSOC), ainsi que pour obtenir la reconnaissance officielle de la Journée Internationale du Café par les Nations Unies, soulignant l'impact positif que cela aurait sur la promotion du café et remerciant le gouvernement du Brésil pour son soutien institutionnel à ces processus. Enfin, elle a partagé des détails sur la portée de la campagne de la Journée Internationale du Café 2023, lancée conjointement avec l'Organisation internationale du Travail pour

promouvoir des conditions de travail plus sûres et plus saines pour les travailleurs du café dans le monde.

10. La Directrice exécutive a continué de rendre compte des missions officielles et des événements auxquels elle avait assisté depuis la 136<sup>e</sup> session du Conseil, soulignant l'importance de dialoguer avec les Membres et les parties prenantes du café dans le monde entier. Parmi les sujets abordés avec les homologues concernés lors de ses voyages, ont été fait mentionnés le respect du cadre réglementaire, la durabilité et la coopération, qui étaient également des thèmes centraux des protocoles d'accord et de la déclaration commune signés par l'OIC lors d'événements stratégiques tels que la COP28, tenue à Dubaï en décembre 2023, et « Grüne Woche (la semaine verte) », organisée par le Ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement à Berlin en janvier 2024.

11. Dans son rapport sur la situation du marché et les tendances du café, la Directrice exécutive a souligné l'augmentation notable des exportations par rapport à : i) l'année précédente ; et ii) la moyenne de 2019–2023 en général. Elle en a profité pour encourager les Membres à soumettre rapidement leurs données à la Division des statistiques du Secrétariat afin d'augmenter l'exactitude et la qualité des données.

12. Enfin, la Directrice exécutive a partagé une liste des prochaines étapes à mettre en œuvre en partenariat avec les Membres, à savoir : i) un atelier sur le Règlement de l'UE sur les produits zéro déforestation (RDUE), qui se tiendrait avec la Commission européenne à la suite de la publication de lignes directrices sur le sujet ; ii) un séminaire sur la consommation mondiale de café ; iii) une réunion du Groupe de discussion sur le café de spécialité avec la participation des dirigeants des associations de café de spécialité des pays Membres ; iv) une réunion entre les Directeurs exécutifs/Secrétaires généraux de tous les organismes de produits de base (pour lesquels les locaux de l'OIC ont été proposés comme lieu potentiel) ; v) la campagne de la Journée Internationale du Café 2024 sur la collaboration (pour inclure également le thème des coopératives, conformément à la décision de proclamer 2025 Année internationale des coopératives des Nations Unies) ; et vi) la conduite de débats sur la Convention sur la biodiversité et le protocole de Nagoya sur les ressources génétiques.

13. Les délégués du Honduras et de l'Union européenne ont félicité la Directrice exécutive pour le travail effectué au nom de l'Organisation, soulignant que les résultats positifs des activités mises en œuvre par le Secrétariat méritaient d'être reconnus par les Membres.

14. Le délégué du Brésil a félicité la Directrice exécutive pour le rapport présenté et a fourni plus de détails sur le travail effectué par le gouvernement brésilien concernant : i) la reconnaissance de la Journée Internationale du Café par les Nations Unies, un moyen d'assurer la participation de toutes les agences des Nations Unies et d'accroître la visibilité du secteur tout en promouvant la consommation et de meilleures conditions pour les producteurs de café, entre autres ; et ii) la reconnaissance de l'Organisation en tant qu'observateur à l'AGNU. À ce sujet, il a indiqué que la délégation brésilienne auprès des Nations Unies à New York contacterait les représentations des Membres pour discuter plus avant des deux initiatives.

15. Le délégué du Honduras a réitéré la volonté de son gouvernement de soutenir la délégation brésilienne dans ses efforts pour atteindre les résultats escomptés au sein du système des Nations Unies.

16. La déléguée du Salvador a remercié la Directrice exécutive pour sa présentation, reconnaissant les mesures prises pour renforcer le secteur du café et soulignant que c'était également la priorité de l'Institut salvadorien du café au niveau national. Elle s'est félicitée des activités concernant le RDUE et le Groupe de discussion sur le café de spécialité et a exprimé le soutien du gouvernement salvadorien aux initiatives mentionnées par la délégation brésilienne.

17. Le délégué de la Colombie a félicité la Directrice exécutive pour sa proactivité et les résultats obtenus, tout en réitérant le soutien de son pays à son travail.

18. La déléguée des Philippines a remercié la Directrice exécutive pour son rapport et a reconnu le travail considérable accompli, saluant la plus grande implication de l'Organisation envers les femmes et leur autonomisation dans le secteur.

19. Le Conseil a pris note du rapport présenté par la Directrice exécutive.
---

#### **Point 4: Membres de l'Accord international de 2022 sur le Café**

20. La Directrice exécutive a rendu compte de l'état d'avancement de l'adhésion à l'Accord de 2022, informant les Membres que depuis la dernière mise à jour partagée, le Royaume d'Arabie saoudite avait signé l'Accord en février 2024. La liste des Membres qui

avaient déjà signé l'Accord de 2022, ainsi que ceux qui avaient déjà terminé les procédures d'adhésion, ont été partagés à l'écran.

21. Elle a noté que le Secrétariat avait demandé aux Membres de partager des mises à jour sur l'état de leurs procédures d'adhésion et a remercié le Brésil d'avoir envoyé une communication contenant des informations détaillées en ce sens. Enfin, elle a informé les Membres qu'elle organiserait des réunions bilatérales avec toutes les délégations afin de discuter davantage de la question de l'adhésion à l'Accord de 2022 et des moyens possibles d'accélérer le processus, ainsi que de l'entrée en vigueur de l'Accord.

22. Le délégué du Brésil a fourni des informations détaillées sur les procédures étendues nécessaires à l'approbation des traités internationaux dans son pays, notant que l'examen et l'approbation de l'Accord de 2022 par les différentes commissions et chambres au sein du parlement brésilien progressaient à un rythme plus rapide que prévu.

23. Le délégué du Honduras a informé les Membres que son gouvernement et tous les organismes nationaux concernés approuvaient pleinement l'Accord de 2022 et s'engageaient donc à le signer et à le ratifier dès que possible. En ce qui concerne le rapport de la Directrice exécutive, il a exprimé son soutien à la proposition de rendre visite aux Membres ayant des représentations diplomatiques à Londres, telle que présentée par M. Massimiliano Fabian lors d'une réunion informelle avec la Directrice exécutive et les anciens Présidents et Vice-présidents du Conseil tenue quelques jours avant sa 137<sup>e</sup> session.

24. Le délégué de l'Indonésie a félicité la Suisse, le Japon et le Nicaragua d'avoir achevé les procédures d'adhésion à l'Accord de 2022 et a informé les Membres qu'à la suite des élections nationales, son gouvernement aurait besoin d'un peu plus de temps que prévu pour le ratifier. Néanmoins, il a souligné l'importance de travailler ensemble pour mettre en œuvre l'Accord de 2022.

25. Le délégué de la Colombie a noté que son gouvernement prenait des mesures pour ratifier l'Accord de 2022 et a exprimé son espoir que le Congrès colombien finaliserait bientôt la procédure.

26. Le délégué de l'Union européenne a fait écho à la déclaration de la délégation indonésienne, félicitant les pays qui avaient réussi à mener à bien leurs procédures d'adhésion. Il a noté que, bien qu'il ne soit pas possible de prévoir une date pour la

signature et la ratification de l'Accord de 2022 par l'UE, les actions visant à achever les procédures progressaient.

27. La déléguée de la Suisse a remercié les Membres pour les informations partagées et a souligné l'importance de finaliser les procédures afin de commencer à travailler sur la base du nouvel Accord dès que possible.

28. Le délégué du Japon a noté que l'entrée en vigueur de l'Accord de 2022 accélérerait les activités de l'Organisation et renforcerait la collaboration public-privé, tout en réitérant l'engagement de son pays à contribuer à un secteur du café plus durable. Il a également encouragé ses collègues Membres à conclure leurs procédures d'adhésion.

29. Le Président a remercié les Membres d'avoir partagé les mises à jour, reconnaissant la complexité des processus internes et, en même temps, la nécessité de fournir au Secrétariat les moyens de mettre en œuvre un bon accord tel que l'Accord International de 2022 sur le Café.

30. Le Conseil a pris note du rapport de la Directrice exécutive.
---

#### **Point 4.1: Statut des pays non membres qui ont signé l'Accord de 2022**

31. Le Président du Conseil a présenté le document [WP-Council 344/24](#) et a exprimé sa satisfaction que des pays qui n'étaient pas actuellement Membres de l'Organisation y adhéraient dans le cadre de l'Accord de 2022.

32. Le délégué du Brésil s'est fait l'écho de l'intervention du Président et a adressé ses salutations à de nouveaux pays souhaitant rejoindre l'OIC dans le cadre de l'Accord de 2022. Il a également félicité la Directrice exécutive et le Secrétariat pour les efforts déployés afin d'accroître la visibilité de l'Organisation et d'élargir son réseau. Se référant au document [WP-Council 344/24](#), il a reconnu l'importance de l'initiative car elle visait à réglementer la participation des pays non membres pendant la période transitoire précédant l'entrée en vigueur de l'Accord de 2022. Néanmoins, il a noté que l'Accord de 2007 ne prévoyait que deux catégories de participation, à savoir les Membres et les observateurs, et que le document proposé impliquerait la création d'un troisième groupe supplémentaire de participants/pays. Étant donné que sa délégation considérait qu'il s'agissait d'un changement substantiel, il a suggéré que le document soit examiné en détail par le Comité des finances et de l'administration (CFA), qui pourrait également être

chargé de réviser le texte proposé pour assurer la conformité avec les dispositions actuelles de l'Accord de 2007 et d'autres règles et règlements pertinents de l'Organisation.

33. Le Président du Conseil a exprimé sa gratitude pour la proposition du Brésil, ajoutant que l'OIC devrait éviter de causer de la frustration parmi les pays désireux de rejoindre l'Organisation.

34. La déléguée de la Suisse s'est fait l'écho de l'intervention du Président et a approuvé la proposition du Brésil, notant qu'étant donné l'importance du sujet à l'étude, les suggestions présentées dans le document devaient être développées davantage.

35. Le délégué de l'Union européenne a également soutenu la proposition faite par le Brésil et, en sa qualité de Président du CFA, a confirmé sa disponibilité à superviser les travaux en ce sens.

36. Le délégué du Honduras a approuvé la position de ses collègues délégués et a suggéré que le Secrétariat recherche des précédents similaires qui pourraient aider les Membres à traiter la question à l'étude.

37. Le délégué de l'Indonésie a félicité le Secrétariat pour ses efforts visant à attirer de nouveaux pays Membres et à promouvoir l'inclusion au sein de la communauté du café, notant également que leurs contributions pourraient renforcer la stabilité financière de l'Organisation et ses activités en faveur d'un secteur plus prospère.

38. La déléguée du Salvador a remercié le Secrétariat pour le travail effectué concernant l'adhésion à l'Accord de 2022 et a réitéré le soutien de son pays à la proposition faite par le Brésil.

39. Le délégué du Japon a exprimé sa gratitude pour le fait que de nouveaux pays rejoignent l'Organisation, tout en réitérant la nécessité pour les Membres d'achever leurs procédures afin que l'Accord de 2022 puisse entrer en vigueur dès que possible.

<p>40. Le Conseil a décidé que le document <a href="#">WP Council 344/24</a>, sur le statut des pays non membres qui ont signé l'Accord de 2022, serait révisé et discuté lors de la prochaine réunion du CFA.</p>
--

**Point 5:                    Groupe de travail pour l'entrée en vigueur de l'Accord de 2022 (GTEV)**

41. Le Président du Conseil a rappelé que le GTEV avait été créé lors de la 135<sup>e</sup> session du Conseil, avec pour mandat de rédiger et d'examiner tous les documents applicables requis pour l'entrée en vigueur de l'Accord de 2022. Il a également noté que le Président et le Vice-président du Groupe avaient été nommés lors de la 136<sup>e</sup> session du Conseil tenue à Bangalore, en Inde.

42. Le Président du GTEV, M. Michael Wheeler de Papouasie-Nouvelle-Guinée, a noté que le Groupe s'était déjà réuni quatre fois jusqu'à présent, la première réunion ayant eu lieu en décembre 2023. Depuis l'approbation de la liste des documents à examiner, le Groupe s'est concentré sur le mandat du Comité économique et le mandat du Comité des Membres affiliés (CMA), ce dernier relevant de la question plus large de la participation des parties prenantes non publiques aux activités de l'Organisation. Il a remercié les Membres pour leur participation active, donnant une reconnaissance particulière au Dr K.G. Jagadeesha de l'Inde, qui avait présenté une proposition concrète pour le CMA qui était actuellement à l'étude. Enfin, il a encouragé les Membres à assister aux réunions du Groupe et à participer à ses discussions.

43. Le Président du Conseil a remercié le Président du GTEV pour son rapport et l'a félicité pour son leadership et sa capacité à faire avancer les discussions.

44. Le délégué du Brésil a félicité le Président du GTEV pour sa capacité à diriger le Groupe de manière très constructive et a remercié l'Inde pour sa contribution aux discussions, en particulier compte tenu de la complexité des questions à l'étude. En ce sens, il a informé les Membres que des consultations avec le secteur brésilien du café étaient en cours et qu'une présentation des résultats de ce processus consultatif serait bientôt partagée.

45. Le délégué de l'Union européenne a exprimé sa gratitude au délégué de la Papouasie-Nouvelle-Guinée pour avoir assumé le rôle de Président du GTEV, après avoir déjà travaillé à la rédaction de l'Accord de 2022 en tant que Vice-président du Groupe de travail sur l'avenir de l'Accord (GTAAC). Il a réitéré son engagement à s'engager dans les activités du Groupe et a encouragé les Membres à participer activement aux réunions, tout en remerciant le délégué de l'Inde pour sa contribution.

46. Le Conseil a pris note du rapport du Président du GTEV concernant les progrès réalisés.

**Point 6: Durabilité et partenariats**

**Point 6.1: Groupe de Travail Public-privé du café (GTPPC)**

47. La Directrice exécutive a rendu compte des progrès du GTPPC, notant que trois réunions réservées aux sherpas avaient eu lieu au cours du premier semestre de l'année caféière 2023/24. Elle a souligné que, récemment, les activités du GTPPC avaient été axées sur la manière d'aller de l'avant pour atteindre les objectifs de la feuille de route du GTPPC, en faisant spécifiquement référence à la nécessité de combler les écarts de revenus des agriculteurs et de poursuivre les discussions avec les parties prenantes des pays où des projets pilotes étaient mis en œuvre afin d'identifier les moyens de les étendre ailleurs. Elle a également noté que plusieurs séminaires sur le RDUE avaient été organisés et a informé les Membres qu'une version bêta de l'outil de cartographie de la durabilité était déjà disponible. Enfin, elle a remercié les Membres, le secteur privé et tous les partenaires impliqués dans les activités du GTPPC pour leurs contributions.

48. Le Conseil a pris note du rapport de la Directrice exécutive sur l'état d'avancement du GTPPC et des domaines de travail associés.

**Point 6.2: RDUE et l'enquête de l'OIC-GTPPC sur l'état de préparation à la mise en œuvre**

49. La Directrice exécutive a rappelé que l'année précédente, les Membres avaient demandé au Secrétariat de donner la priorité aux questions liées au cadre réglementaire au cours des travaux de l'Organisation et de son GTPPC. En conséquence, le Secrétariat a partagé une liste à l'écran des activités qui avaient été menées pour mieux comprendre les solutions technologiques disponibles pour se conformer au RDUE dans différents pays. La Directrice exécutive a noté que le Secrétariat jouait un rôle clé dans la présentation des solutions susmentionnées au secteur du café, ainsi que dans la facilitation du dialogue entre les parties prenantes.

50. Elle a ensuite informé les Membres qu'à la suite d'une demande formulée lors de la réunion des sherpas du GTPPC à Bangalore, le Secrétariat avait mené une enquête

pour : i) mieux comprendre le niveau de préparation des parties prenantes du café à la mise en œuvre du RDUE ; et ii) compiler une liste de points qui restaient flous. Elle a noté que le rapport contenant les résultats de l'enquête avait été partagé avec les sherpas du GTPPC et que la plupart des questions reçues avaient déjà reçu une réponse grâce au soutien de la Commission européenne.

51. Le Président du Conseil a remercié la Directrice exécutive et son équipe pour le travail effectué sur ce sujet très important pour le secteur et a encouragé les Membres à continuer à participer activement aux débats, soulignant qu'ils devaient contribuer au travail approfondi à venir.

52. Le délégué du Brésil a félicité le Secrétariat pour l'enquête et a remercié toutes les parties prenantes qui y avaient participé, en investissant leur temps et leurs connaissances pour soumettre les demandes d'éclaircissements partagées. Il a noté que l'initiative devrait servir d'exemple pour toutes les activités à mener au sein du GTPPC, car elle avait réussi à engager les différents segments de la chaîne de valeur et avait reçu leurs commentaires positifs.

53. Le délégué de l'Union européenne s'est fait l'écho de l'intervention du Brésil et a remercié le Secrétariat d'avoir réalisé l'enquête au nom du GTPPC. Il a réitéré la disponibilité de l'Union européenne à s'engager dans de nouveaux échanges sur le sujet et a informé les Membres que la Commission européenne publierait bientôt un document d'orientation pour fournir de plus amples éclaircissements sur le Règlement. Il a appuyé la planification d'un webinaire à la suite de la publication d'un tel document.

54. Le délégué du Honduras a félicité la Directrice exécutive pour l'excellent travail accompli et a informé les Membres que le gouvernement du Honduras venait de signer un accord relatif à la déforestation avec l'Union européenne, ce qui aiderait le pays à se conformer aux réglementations en matière de déforestation et profiterait à tous les segments du secteur.

<p>55. Le Conseil a pris note du rapport de la Directrice exécutive sur le RDUE et l'enquête de l'OIC-GTPPC sur l'état de préparation à la mise en œuvre.</p>
---

**Point 6.3: Création d'un mécanisme mondial de financement du café**

56. Le Chef des opérations a rappelé que, lors de la 136<sup>e</sup> session du Conseil, le Secrétariat avait été chargé de continuer à travailler à l'élaboration d'un mécanisme visant à accroître le financement du secteur du café. En ce sens, il a noté que les consultants financés par le GTPPC et l'ONUDI pour travailler sur cette initiative venaient de partager la version finale d'un rapport avec des informations sur la justification et le modèle de mise en place d'un instrument de placement, ainsi qu'une analyse d'autres fonds dont le secteur du café pourrait bénéficier. Enfin, il a informé le Conseil que le Secrétariat avait continué à assurer la liaison avec les agences des Nations Unies et les institutions financières internationales à cet égard, et qu'à la suite d'un examen interne, le rapport serait partagé avec les Membres de l'OIC ainsi qu'avec le GTPPC.

57. Le Conseil a pris note du rapport du Chef des opérations sur le mécanisme mondial de financement du café.

**Point 6.4: Centre d'économie circulaire du café**

58. Le Chef des opérations a rappelé que le Centre d'économie circulaire du café (C4CEC) a été officiellement lancé lors de la 136<sup>e</sup> session du Conseil, un an après avoir été proposé lors de la 134<sup>e</sup> session du Conseil tenue en Colombie. Il a informé les Membres que la première réunion du Conseil scientifique du C4CEC s'était tenue en novembre 2023 et il a rendu compte d'une mission au Kenya en février 2024, au cours de laquelle les partenaires avaient examiné les pratiques d'économie circulaire mises en œuvre dans le secteur national du café et visant à développer un projet pilote de coopération technique financé par le gouvernement italien. Enfin, il a noté que la prochaine action à entreprendre serait d'élargir le nombre de Membres du Centre, afin que tous les Membres de l'OIC puissent accéder à la plateforme C4CEC et bénéficier d'une assistance pour mettre en œuvre des solutions d'économie circulaire dans leurs pays.

59. Le Conseil a pris note du rapport du Chef des opérations sur le Centre d'économie circulaire du café.

**Point 6.5: Rapport sur la mise en œuvre des protocoles d'accord et nouveaux accords de coopération**

60. Le Chef des opérations a rendu compte de l'opérationnalisation des partenariats, notant que le protocole d'accord entre l'Organisation internationale du Café et l'Association des Cafés de Spécialité, déjà approuvé lors de la 136<sup>e</sup> session du Conseil, avait été signé en décembre 2023 à Londres. Il a également informé les Membres que les discussions visant à réviser le protocole d'accord actuel avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) avaient repris et qu'un nouveau projet serait soumis au Conseil pour approbation.

61. Le Conseil a pris note du rapport du Chef des opérations sur la mise en œuvre des protocoles d'accord et des nouveaux accords de coopération.

**Point 6.5.1: Protocole d'accord : OIC – Centre d'économie circulaire du café (C4CEC)**

62. Le Président du Conseil a présenté le point de l'ordre du jour, rappelant que le protocole d'accord entre l'OIC, le Centre du Commerce International (ITC) et le C4CEC avait été approuvé par le Conseil à sa 136<sup>e</sup> session mais ne pouvait pas être signé car la Directrice exécutive de l'ITC ne pouvait pas y assister. Il a ensuite noté que, à la suite de l'approbation du Conseil et à la lumière des discussions ultérieures avec l'ITC et le C4CEC, des modifications ultérieures avaient été apportées au document, y compris aux paragraphes 10.2 et 10.3, ainsi que d'autres modifications rédactionnelles mineures, dont certaines ne s'appliquaient qu'à l'original anglais. Enfin, il a informé les Membres que le protocole d'accord avait été signé en décembre 2023, étant entendu qu'il était soumis à la validation finale du Conseil.

63. Le Conseil a approuvé le protocole d'accord entre l'OIC, l'ITC et le C4CEC figurant dans le document [WP Council 336/23 Rév. 1](#).<sup>1</sup>

<sup>1</sup> Publié ultérieurement sous la cote [ICC-137-3](#).

**Point 6.5.2: Protocole d'accord : OIC – ITC**

64. De même, le Président du Conseil a rappelé que le protocole d'accord entre l'OIC et l'ITC avait été approuvé par le Conseil à sa 136<sup>e</sup> session, mais qu'il ne pouvait pas non plus être signé car la Directrice exécutive de l'ITC ne pouvait pas y assister. Il a ensuite noté que, à la suite de l'approbation du Conseil et à la lumière des discussions ultérieures avec l'ITC, des modifications ultérieures avaient été apportées au document, y compris l'insertion du paragraphe 10.2 ainsi que d'autres modifications rédactionnelles mineures, dont certaines ne s'appliquaient qu'à l'original anglais. Enfin, il a informé les Membres que le protocole d'accord avait été signé en décembre 2023, étant entendu qu'il était soumis à la validation finale du Conseil.

65. Le délégué du Brésil a souligné que la traduction du mot « *advocacy* » (« plaider ») en portugais n'était pas exacte et a demandé au Secrétariat de le remplacer par « *defesa* ».

66. Le Conseil a approuvé le protocole d'accord entre l'OIC et l'ITC figurant dans le document [WP Council 337/23 Rév. 3](#)<sup>2</sup>, notant qu'un changement serait apporté à la traduction portugaise de « plaider ».

**Point 6.5.3: Déclaration commune – OIC – GCP – BMZ**

67. Le Président du Conseil a présenté le document [WP-Council 345/24](#), notant que les Membres n'étaient priés que de prendre note du document, car il contenait une déclaration commune et non un protocole d'accord. Il a également ajouté que le document avait déjà été signé à Berlin en janvier 2024.

68. Le Conseil a pris note de la Déclaration commune signée entre l'OIC, le Plateforme Mondiale du Café (GCP) et le Ministère fédéral de la coopération économique et du développement de la République fédérale d'Allemagne (BMZ) contenue dans le document [WP-Council 345/24](#).<sup>3</sup>

---

<sup>2</sup> Publié ultérieurement sous la cote [ICC-137-4](#).

<sup>3</sup> Publié ultérieurement sous la cote [ICC-137-5](#).

**Point 7: Questions financières et administratives****Point 7.1: Comité des finances et de l'administration**

69. Le Président du CFA, M. Zoltan Agai de l'Union européenne, a rendu compte de la 60<sup>e</sup> réunion du Comité tenue le 5 mars 2024, au cours de laquelle la Cheffe du Service financier et administratif avait présenté l'état des finances (contenue dans le document [FA-362/24](#)) et un tableau mis à jour avec les soldes de trésorerie réels à la fin de février 2024 qui prenait en compte toutes les dépenses budgétisées pour chaque mois jusqu'en septembre 2024. Bien que le solde de trésorerie ait été jugé suffisant pour financer les opérations de l'Organisation jusqu'à la fin de l'année caféière en cours, les Membres ont toujours été encouragés à verser leurs contributions rapidement.

70. Le délégué du Brésil a noté que le document [FA-371/24 Rév. 1](#) ne devrait décrire que les événements qui ont eu lieu à la 60<sup>e</sup> réunion du CFA. Il a remis en question l'inclusion de la dernière phrase du paragraphe 63, qui semblait faire référence à une intervention d'un Membre qui n'avait pas participé à la réunion en question. Il a donc suggéré la suppression de ladite phrase, également pour éviter de créer un précédent en ce sens.

71. La Directrice exécutive a précisé que le commentaire en question avait été transmis au Président du CFA, puis lu par lui lors de la 60<sup>e</sup> réunion, tout en soulignant la disponibilité du Secrétariat à améliorer la rédaction sur la base des suggestions soumises.

72. À la lumière des éclaircissements fournis par la Directrice exécutive, le délégué du Brésil a noté que le rapport devrait donc faire référence à l'action telle qu'elle s'est déroulée lors de la réunion et indiquer que le Président avait lu un commentaire envoyé par un Membre.

73. Le Conseil a pris note de l'état des finances et du rapport de la dernière réunion du Comité des finances et de l'administration figurant respectivement dans les documents [FA-362/24](#) et [FA-371/24 Rév. 1](#), y compris la demande de révision de la dernière phrase du paragraphe 63 de ce dernier.

**Point 7.2: Rapport sur le recouvrement des contributions des Membres ayant des arriérés**

74. Le Président de la CFA a noté que la Cheffe du Service financier et administratif avait présenté un rapport sur le recouvrement des contributions des Membres ayant des arriérés (document [FA-363/24 Rév. 1](#)), qui montrait les contributions impayées pour l'année caféière 2023/24. Lors de la 60<sup>e</sup> réunion du CFA, la Cheffe du Service financier et administratif a également fait le point sur la Fédération de Russie en ce qui concerne ses contributions impayées, notant qu'à la suite de la réception en janvier 2024 d'une licence modifiée accordée par l'Office of Financial Sanctions Implementation du gouvernement du Royaume-Uni, le pays consulterait ses autorités pour transférer la contribution due pour l'année caféière 2023/24.

75. Le Président de la CFA a ensuite fait rapport sur : i) la demande de remboursement de la contribution proportionnelle de la Fédération de Russie pour l'année caféière 2023/24, soumise par le gouvernement du Royaume-Uni (document [FA-369/24](#)) ; et ii) la proposition de la Suisse d'utiliser la contribution proportionnelle de la Fédération de Russie pour l'année caféière 2023/24 pour les activités du GTPPC (document [ED-2456/24](#)). Il a ensuite fait référence à quelques dispositions pertinentes contenues dans la [résolution 470](#) et au paragraphe 3 de l'article 20 de l'Accord de 2007, notant que les Membres participant à la 60<sup>e</sup> réunion du CFA avaient décidé de soumettre la question au Conseil pour examen final et décision.

76. Le délégué du Royaume-Uni a remercié le Président du CFA pour son rapport et a informé le Conseil que, à la lumière des discussions tenues lors de la 60<sup>e</sup> réunion du CFA, son gouvernement soutenait la proposition de la Suisse et tenait à poursuivre les discussions sur l'utilisation des fonds à recevoir de la Fédération de Russie.

77. La déléguée de la Suisse a remercié le Royaume-Uni pour son soutien et a réitéré le souhait de sa délégation d'affecter la contribution de la Fédération de Russie à des projets au sein du GTPPC. Elle a également reconnu la nécessité de discuter davantage du sujet une fois les fonds reçus et de prendre en compte les statuts et règlement financiers de l'Organisation.

78. Le délégué du Brésil a noté que, conformément aux dispositions de l'article 21 de l'Accord de 2007, les Membres avaient jusqu'au 31 mars de chaque année caféière pour payer leurs contributions. Étant donné que la date limite n'était pas encore dépassée, il

a suggéré que le sujet soit discuté lors de la réunion suivante du CFA pour permettre aux Membres de travailler sur la base de faits plutôt que de scénarios hypothétiques.

79. Le délégué de la Papouasie-Nouvelle-Guinée a observé que, dans le passé, les fonds provenant du paiement des arriérés avaient toujours été transférés au Fonds de réserve. Il a suggéré que le Conseil s'en tienne aux précédents et décide de l'utilisation des fonds, le cas échéant, uniquement à la fin de l'exercice.

80. À propos de la demande du Royaume-Uni, le délégué de l'Union européenne a souligné l'importance de respecter les règles existantes et d'éviter de faire des exceptions. En ce qui concerne la proposition de la Suisse, il a convenu de la nécessité de discuter davantage des détails de l'utilisation des fonds au sein du CFA.

81. Le Conseil a décidé que la contribution de la Fédération de Russie pour 2023/24 devrait être transférée au Fonds de réserve et que l'utilisation de cette somme serait examinée plus en détail au sein du CFA une fois reçue.

**Point 7.3:                   Projet de budget administratif de l'Organisation pour l'exercice 2024/25**

82. Le Président du CFA a informé les Membres que le projet de budget administratif pour l'exercice 2024/25 avait été présenté par le Secrétariat lors de la 60<sup>e</sup> réunion du CFA, notant qu'il s'élevait à £ 2 600 000 au total. Il a ensuite noté que le projet de budget serait à nouveau discuté lors de la prochaine réunion du CFA.

83. La déléguée de l'Indonésie a exprimé sa gratitude pour le travail effectué par le Secrétariat en ce qui concerne le projet de budget, soulignant que l'Organisation devrait se concentrer principalement sur la mise en œuvre de programmes et d'activités visant à soutenir les Membres. Elle a donc suggéré que le projet de budget soit restructuré en conséquence.

84. Le délégué de l'Union européenne a remercié le Secrétariat d'avoir préparé le projet de budget administratif, se félicitant de l'absence d'augmentation.

85. Le Conseil a noté qu'il continuerait à examiner le projet de budget administratif à la prochaine réunion du CFA.

**Point 7.4: Comptes administratifs de l'Organisation pour l'exercice 2022/23 et rapport du vérificateur**

86. Le Président du CFA a présenté le document [FA-365/24](#) contenant les Comptes administratifs de l'Organisation pour l'exercice 2022/23 et le rapport du vérificateur, notant que son approbation avait été recommandée.

87. Le Conseil a approuvé les Comptes administratifs de l'Organisation pour l'exercice 2022/23 et le rapport du vérificateur figurant dans le document [FA-365/24](#).

**Point 7.5: Comptes du Fonds spécial pour l'exercice 2022/23 et rapport du vérificateur**

88. Le Président du CFA a présenté le document [FA-366/24](#) contenant les Comptes du Fonds spécial pour l'exercice 2022/23 et le rapport du vérificateur, notant que son approbation avait été recommandée.

89. Le Chef des opérations a noté que les Philippines avaient soumis une note sur le Fonds spécial au Secrétariat, demandant qu'elle soit lue pendant la session. Il a transmis le message reçu, informant les Membres que la délégation des Philippines avait pleinement l'intention d'utiliser les fonds disponibles et que le Secrétariat serait informé dès que ses processus internes seraient terminés et que les commentaires de Manille seraient reçus.

90. Le Conseil a approuvé les Comptes du Fonds spécial pour l'exercice 2022/23 et le rapport du vérificateur figurant dans le document [FA-366/24](#).

**Point 7.6: Comptes du Fonds d'affectation spéciale pour l'exercice 2022/23 et rapport du vérificateur**

91. Le Président du CFA a présenté le document [FA-367/24](#) contenant les Comptes du Fonds d'affectation spéciale pour l'exercice 2022/23 et le rapport du vérificateur, notant que son approbation avait été recommandée.

92. Le Conseil a approuvé les Comptes du Fonds d'affectation spéciale pour l'exercice 2022/23 et le rapport du vérificateur figurant dans le document [FA-367/24](#).

**Point 7.7: Fonds de promotion**

93. Le Président du Conseil a noté que les comptes du Fonds de promotion n'avaient pas été vérifiés conformément à la décision prise par le Conseil en septembre 2010.

94. Le Président du CFA a ajouté qu'aucune activité n'avait été entreprise avec le Fonds de promotion au cours de l'année caféière 2022/23 et que le solde était resté le même.

95. Le délégué du Brésil a rappelé une observation faite par sa délégation lors de la 60<sup>e</sup> réunion du CFA, notant que, dans un souci de transparence, des informations plus détaillées et des données ventilées pour les fonds au sein desquels des transactions avaient été enregistrées devraient être partagées avec les Membres.

96. La Directrice exécutive a informé les Membres qu'un exercice sur la façon de mieux détailler les comptes des fonds était en cours en consultation avec la délégation brésilienne à Londres et a indiqué qu'elle était confiante dans le fait que ce processus serait bientôt finalisé et se traduirait par une transparence accrue.

97. Le Conseil a pris note des comptes du Fonds de promotion.

**Point 7.8: Barème des traitements et base des contributions au Fonds de prévoyance**

98. Le Président du CFA a informé les Membres que le Comité avait recommandé le barème des traitements et la base des contributions au Fonds de prévoyance, contenus dans le document [FA-368/24](#), pour approbation par le Conseil.

99. Le Conseil a approuvé le barème des traitements et la base de calcul des contributions au Fonds de prévoyance figurant dans le document [FA-368/24](#).

**Point 7.9:                   Locaux**

100. Le Président du CFA a informé les Membres que lors de la 60<sup>e</sup> réunion du Comité, la Directrice exécutive avait partagé des mises à jour sur les locaux actuels de l'Organisation, notant qu'en février 2024, le propriétaire actuel avait proposé trois options différentes pour prolonger le bail à partir de juin 2025, à savoir : i) une prolongation d'un an ; ii) une prolongation de quatre ans avec cinq mois de loyer gratuits ; ou iii) une prolongation de deux ans avec une clause de rupture de six mois et trois mois de loyer gratuits.

101. Il a noté que le Secrétariat avait consulté toutes les organisations internationales basées à Londres pour découvrir qu'aucune d'entre elles n'avait ou n'aurait de bureaux disponibles dans un proche avenir. Le Secrétariat a également mené une vaste recherche de locaux alternatifs à Canary Wharf et dans le Grand Londres, concluant que le marché avait continué de croître dans la ville et que seuls des locaux plus petits pouvaient être examinés.

102. Il a ensuite indiqué que la Directrice exécutive avait été invitée à se rendre à Rome pour discuter des futures collaborations avec la Direction générale de la coopération au développement et de l'intérêt de l'Italie à accueillir l'OIC à Rome, ce dernier faisant l'objet d'une lettre d'expression d'intérêt envoyée par l'Italie à la Directrice exécutive et distribuée aux Membres le 13 mars 2024 (document [ED-2455/24](#)).

103. Notant que le Comité avait décidé de soumettre le sujet à l'attention du Conseil, le Président du CFA a informé les Membres que la décision immédiate à prendre était de rester dans les locaux actuels de l'Organisation ou de déménager dans un autre lieu, par exemple à Canary Wharf. Les deux options ont été partagées à l'écran.

104. La Directrice exécutive a rappelé que l'urgence de rechercher de nouveaux locaux, telle que partagée lors de la 136<sup>e</sup> session du Conseil, avait été liée à une lettre envoyée par le propriétaire du siège de l'OIC informant le Secrétariat que l'Organisation devait quitter le bâtiment en juin 2025 en raison de travaux de rénovation prévus. À la suite de cela, une deuxième lettre a été reçue du propriétaire en février 2024 informant l'Organisation qu'elle pouvait continuer à louer les locaux actuels puisque les travaux susmentionnés avaient été reportés.

105. Elle a ensuite informé les Membres qu'étant donné que l'Organisation se trouvait dans une période de transition entre l'Accord de 2007 et l'entrée en vigueur de l'Accord

de 2022, seuls les contrats de location à court terme pouvaient être examinés, les autres propriétaires consultés ayant souligné qu'aucun bail à long terme ne pouvait être signé avant l'entrée en vigueur du nouvel Accord, à moins que l'Organisation ne soit disposée à payer six mois de loyer à l'avance.

106. Enfin, elle a noté que la suggestion du Secrétariat était de rester dans les locaux actuels, en tenant compte du fait que l'option de Canary Wharf était moins chère mais moins pratique en termes de taille du bureau et de logistique liée au déménagement. Elle a informé les Membres qu'une solution à long terme devrait être examinée à un stade ultérieur après l'entrée en vigueur de l'Accord de 2022.

107. Le délégué de l'UE-Italie a réitéré l'intérêt de son pays à accueillir le siège de l'Organisation et son souhait de discuter davantage de cette option avec le Secrétariat.

108. La déléguée de la Suisse a remercié le Secrétariat pour le travail considérable effectué et a appuyé la suggestion de prolonger le bail dans les locaux actuels de l'Organisation pour assurer la poursuite de ses opérations et donner aux Membres plus de temps pour examiner des solutions à long terme. En ce sens, elle a informé le Conseil que la Suisse envisageait la possibilité de soumettre une offre pour accueillir le siège de l'Organisation, soulignant les diverses synergies thématiques et le nombre élevé de représentations diplomatiques présentes dans le pays comme deux avantages clés du déménagement en Suisse. Elle a conclu en soulignant l'importance de garantir des conditions de concurrence équitables et de gérer les offres de manière équitable et transparente.

109. Le délégué de la Colombie a également soutenu l'option de prolonger le bail actuel de deux ans supplémentaires tout en notant que, dans ce contexte, le Secrétariat devrait commencer à examiner les coûts potentiels du déménagement en Italie pour comparer et évaluer la solution à long terme soumise par le gouvernement italien.

110. Le délégué du Royaume-Uni a approuvé la proposition de proroger le bail actuel et a réitéré que son pays était favorable au maintien du siège de l'Organisation au Royaume-Uni à court et à long terme.

111. Les représentants de l'Union européenne et du Salvador se sont fait l'écho de leurs collègues délégués et ont exprimé leur soutien au maintien dans les locaux actuels et à la prolongation du contrat de location.

112. Le délégué du Honduras a exprimé son soutien à la proposition de prolonger le contrat de location dans les locaux actuels. Tout en remerciant les pays qui avaient exprimé leur intérêt à accueillir le siège de l'Organisation, il a noté que la question ne faisait pas encore l'objet du débat vu que les options examinées pour le moment se trouvaient uniquement au Royaume-Uni. Après avoir noté que l'Accord de 2007 prévoyait que Londres était le siège de l'Organisation, il a suggéré une approche étape par étape, car il croyait comprendre qu'aucune décision de rechercher des locaux à l'étranger n'avait été prise par le Conseil à ce jour.

113. Le délégué du Japon a souligné que la décision sur les locaux devrait être soigneusement examinée pour éviter des retards dans la mise en œuvre des activités, en particulier en tenant compte de la question de savoir si l'Accord de 2022 serait entré en vigueur d'ici juin 2025.

114. Le délégué de l'Inde a rappelé que la raison pour laquelle la question des locaux avait été soulevée à l'origine était que les coûts de loyer avaient été considérés comme trop élevés et qu'une demande de recherche d'options plus pratiques avait été faite par les Membres. Il a exprimé son soutien à la prolongation du contrat de location actuel, tout en notant que les offres d'autres pays, en particulier celles offrant des locaux à titre gracieux, devraient toutes être bienvenues et prises en compte au moment de rechercher une solution à long terme.

115. Le délégué du Brésil a approuvé la proposition de rester à Gray's Inn Road et a demandé plus de détails sur la durée du contrat de location.

116. En réponse à la question du Brésil, la Directrice exécutive a confirmé que l'option suggérée était une prolongation de quatre ans du contrat de location avec une clause de rupture de deux ans, et a exprimé l'espoir que l'Accord de 2022 serait en vigueur d'ici juin 2027, ce qui permettrait la négociation d'une solution plus pratique et à long terme.

117. Le Conseil a approuvé la proposition de la Directrice exécutive de prolonger le bail des locaux actuels au 222 Gray's Inn Road de quatre ans avec une clause de rupture après deux ans.

**Point 8: Conférence mondiale du café**

118. Le délégué de l'Inde a fait une présentation sur la 5<sup>e</sup> Conférence mondiale du café sur le thème « La durabilité par l'économie circulaire et l'agriculture régénératrice » et les événements connexes, qui se sont tenus à Bangalore du 25 au 28 septembre 2023. Il a noté que la Conférence couvrait un large éventail de sujets au cours de 12 sessions thématiques, bénéficiant de la participation de 127 conférenciers internationaux et attirant plus de 2 000 délégués du monde entier. En outre, il a rendu compte de l'organisation de 13 ateliers techniques, d'une exposition avec 253 stands différents et plus de 17 000 visiteurs d'affaires, de concours, ainsi que du premier conclave des producteurs, qui avait réuni plus de 1 000 agriculteurs et experts mondiaux pour discuter des défis urgents auxquels le secteur est confronté.

119. Le Président du Conseil a remercié le gouvernement indien pour l'événement exceptionnel organisé à Bangalore en septembre 2023, louant son hospitalité imbattable et le félicitant pour les excellents résultats obtenus.

120. Le délégué du Brésil a salué le succès de l'événement organisé par l'Inde, soulignant qu'il s'agissait d'un modèle à suivre.

121. Le Conseil a pris note du rapport sur la 5 <sup>e</sup> Conférence mondiale du café tenue en Inde en septembre 2023.
---

**Point 9: Bureaux et comités**

122. Le Président du Conseil a présenté le point de l'ordre du jour, rappelant qu'à la suite de la nomination des bureaux et des membres des comités à la 136<sup>e</sup> session du Conseil, il y avait encore des sièges vacants au sein du Comité commun et du Comité des finances et de l'administration. Une liste des sièges disponibles a été partagée à l'écran.

123. Le délégué du Brésil, en sa qualité de porte-parole des Membres exportateurs, a informé le Conseil que depuis sa 136<sup>e</sup> session tenue à Bangalore, la Côte d'Ivoire avait exprimé son intérêt à devenir membre du Comité commun. Il en a également profité pour faire part de sa satisfaction que S.E. Amb. Aly Touré de la Côte d'Ivoire, l'un des délégués les plus anciens et les plus expérimentés de l'Organisation, présiderait le Comité commun.

124. Le délégué du Brésil a ensuite rappelé que, lors de la 136<sup>e</sup> session du Conseil, la composition du CFA avait également été modifiée. Il a noté que, comme le Comité commun, le nombre de sièges pour les pays exportateurs avait été porté à 15, mais qu'aucune représentation régionale n'était prévue. Il a conclu en louant l'expérience de la Vice-présidente du CFA, Mme Vera Espíndola du Mexique, qui joue un rôle décisif dans les activités du Comité depuis des années.

125. Le délégué de l'Union européenne, en sa qualité de porte-parole des Membres importateurs, a informé le Conseil que la Suisse, la Fédération de Russie et la Norvège avaient exprimé leur intérêt à devenir membres du Comité commun. Il a également noté que son nom était proposé pour la vice-présidence dudit Comité.

126. Notant que le délégué du Brésil n'avait pas reçu la liste des pays africains pour pourvoir les sièges vacants au sein des deux comités, le Président du Conseil a informé les Membres qu'il vérifierait la question avec les pays concernés et reviendrait au Brésil à un stade ultérieur.

127. Le Conseil a pris note de la composition du Comité commun et de celle du CFA pour l'année caféière 2023/24 soumises par les Membres exportateurs et importateurs.

#### **Point 10: Pouvoirs**

128. Le Chef des opérations a déclaré que les pouvoirs reçus avaient été jugés en bonne et due forme.

129. Le Conseil a approuvé le rapport sur les pouvoirs.

#### **Point 11: Réunions futures**

130. Le Président du Conseil a soumis pour examen les dates provisoires suivantes pour les réunions futures, qui ont également été partagées à l'écran :

- 138<sup>e</sup> session du Conseil : semaine du 9 au 13 ou du 16 au 20 septembre 2024, Londres ;

- 139<sup>e</sup> session du Conseil : semaine du 31 mars au 2 avril 2025, virtuelle ; et
- 140<sup>e</sup> session du Conseil : semaine du 22 au 26 septembre 2025, lieu à confirmer.

131. En ce qui concerne la 138<sup>e</sup> session du Conseil, le délégué de l'Union européenne a exprimé sa préférence pour la semaine commençant le 16 septembre 2024.

132. En réponse à l'intervention de l'Union européenne, la Directrice exécutive a noté que la meilleure disponibilité des lieux à Londres semblait être dans la semaine du 9 au 13 septembre 2024. En ce sens, elle a informé les Membres que les fonds disponibles pour l'organisation d'événements conformément au budget administratif pour l'année caféière 2023/24 ne seraient pas suffisants pour couvrir les coûts d'une session en personne du Conseil à Londres. Elle a précisé que des recherches approfondies étaient menées par le Secrétariat, dont les résultats montraient que les fonds approuvés ne couvriraient que les coûts liés à la location d'un lieu et d'un équipement audiovisuel technique pour une journée. Enfin, elle a confirmé que de plus amples informations sur le lieu et les dates de la prochaine session du Conseil seraient communiquées aux Membres dès qu'elles seraient disponibles.

133. Le Conseil a pris note des dates des prochaines réunions.

## **Point 12: Questions diverses**

134. Le délégué du Brésil a présenté une demande de suppression des mots de passe utilisés pour protéger les documents financiers et administratifs, soulignant que c'était la pratique courante suivie par d'autres organisations internationales et demandant que la question soit d'abord examinée par le CFA.

135. Le délégué du Honduras a appuyé la proposition présentée, faisant écho à la délégation brésilienne sur l'importance de la transparence.

136. Le Conseil a noté que la proposition du Brésil concernant la suppression des mots de passe des documents financiers serait discutée au sein du CFA.

**Point 13: Séance de clôture**

137. La Chargée du secrétariat et des relations extérieures a résumé toutes les décisions prises par les Membres lors de la 137<sup>e</sup> session du Conseil international du café (voir annexe I).

138. Le délégué de l'Union européenne a remercié le Secrétariat d'avoir organisé la 137<sup>e</sup> session du Conseil, ainsi que son Président pour son leadership et les interprètes pour leur soutien.

139. Le délégué de l'UE-Italie a félicité le Dr Enselme Gouthon du Togo pour sa capacité à présider la session, ainsi que tous les Membres pour les discussions très productives.

140. Le délégué du Honduras a félicité le Président pour la conduite de la 137<sup>e</sup> session du Conseil, ainsi que la Directrice exécutive et le Secrétariat pour leur travail.

141. Le Vice-président du Conseil, M. Tom Fabozzi, de l'UE-Irlande, s'est fait l'écho de ses collègues, reconnaissant la présidence exemplaire de la session et félicitant le Secrétariat pour l'organisation harmonieuse de la réunion.

142. Le Président du Conseil a remercié les Membres pour leur présence, ainsi que la Directrice exécutive, le Vice-président et les anciens Présidents du Conseil, le Secrétariat et les interprètes pour leurs contributions et leur disponibilité. Il a ensuite clôturé la 137<sup>e</sup> session du Conseil international du café.

**RÉSUMÉ : DÉCISIONS ADOPTÉES A LA 137<sup>E</sup> SESSION DU CONSEIL INTERNATIONAL DU CAFE**

- Le Conseil a adopté l'ordre du jour provisoire figurant dans le document [ICC-137-0 Rév. 1](#).
- Le Conseil a approuvé le document [ICC-137-1 Rév. 1](#) sur la nouvelle répartition des voix pour l'année caféière 2023/24.
- Le Conseil a pris note du rapport présenté par la Directrice exécutive concernant le point 3 de l'ordre du jour.
- Le Conseil a pris note du rapport de la Directrice exécutive concernant le point 4 de l'ordre du jour.
- Le Conseil a décidé que le document [WP Council 344/24](#), sur le statut des pays non membres qui ont signé l'Accord de 2022, serait révisé et discuté lors de la prochaine réunion du CFA.
- Le Conseil a pris note du rapport du Président du GTEV concernant les progrès réalisés.
- Le Conseil a pris note du rapport de la Directrice exécutive sur l'état d'avancement du GTPPC et des domaines de travail associés.
- Le Conseil a pris note du rapport de la Directrice exécutive sur le RDUE et l'enquête de l'OIC-GTPPC sur l'état de préparation à la mise en œuvre.
- Le Conseil a pris note du rapport du Chef des opérations sur le mécanisme mondial de financement du café.
- Le Conseil a pris note du rapport du Chef des opérations sur le Centre d'économie circulaire du café.
- Le Conseil a pris note du rapport du Chef des opérations sur la mise en œuvre des protocoles d'accord et des nouveaux accords de coopération.
- Le Conseil a approuvé le protocole d'accord entre l'OIC, l'ITC et le C4CEC figurant dans le document [WP Council 336/23 Rév. 1](#).
- Le Conseil a approuvé le protocole d'accord entre l'OIC et l'ITC figurant dans le document [WP Council 337/23 Rév. 3](#), notant qu'un changement serait apporté à la traduction portugaise de « plaidoyer ».
- Le Conseil a pris note de la Déclaration commune signée entre l'OIC, le Plateforme Mondiale du Café (GCP) et le Ministère fédéral de la coopération économique et du développement de la République fédérale d'Allemagne (BMZ) contenue dans le document [WP-Council 345/24](#).
- Le Conseil a pris note de l'état des finances et du rapport de la dernière réunion du Comité des finances et de l'administration figurant respectivement dans les documents [FA-362/24](#) et [FA-371/24 Rév. 1](#), y compris la demande de révision de la dernière phrase du paragraphe 63 de ce dernier.
- Le Conseil a décidé que la contribution de la Fédération de Russie pour 2023/24 devrait être transférée au Fonds de réserve et que l'utilisation de cette somme serait examinée plus en détail au sein du CFA une fois reçue.
- Le Conseil a noté qu'il continuerait à examiner le projet de budget administratif à la prochaine réunion du CFA.
- Le Conseil a approuvé les Comptes administratifs de l'Organisation pour l'exercice 2022/23 et le rapport du vérificateur figurant dans le document [FA-365/24](#).
- Le Conseil a approuvé les Comptes du Fonds spécial pour l'exercice 2022/23 et le rapport du vérificateur figurant dans le document [FA-366/24](#).
- Le Conseil a approuvé les Comptes du Fonds d'affectation spéciale pour l'exercice 2022/23 et le rapport du vérificateur figurant dans le document [FA-367/24](#).
- Le Conseil a pris note des comptes du Fonds de promotion.
- Le Conseil a approuvé le barème des traitements et la base de calcul des contributions au Fonds de prévoyance figurant dans le document [FA-368/24](#).
- Le Conseil a approuvé la proposition de la Directrice exécutive de prolonger le bail des locaux actuels au 222 Gray's Inn Road de quatre ans avec une clause de rupture après deux ans.

- Le Conseil a pris note du rapport sur la 5<sup>e</sup> Conférence mondiale du café tenue en Inde en septembre 2023.
- Le Conseil a pris note de la composition du Comité commun et de celle du CFA pour l'année caféière 2023/24 soumises par les Membres exportateurs et importateurs.
- Le Conseil a approuvé le rapport sur les pouvoirs.
- Le Conseil a pris note des dates des prochaines réunions.
- Le Conseil a noté que la proposition du Brésil concernant la suppression des mots de passe des documents financiers serait discutée au sein du CFA.